

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.124

*L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

12 DECEMBRE 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

12 DECEMBRE 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON par M. BOISNARD  
M. BUJARD par M. CHABANEAU  
M. CAU par Mme CROUE  
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO  
M. FAVRE par Mme PELTIER  
M. GUIARD par Mme JOLY  
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY  
M. POTENNEC par Mme LECOMTE  
Mme TERRIEN par M. DENIS

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU SERVICE ESPACES VERTS

**VOTE** : UNANIMITE

Depuis la reconstruction du collège Henri DUNANT, la ville dispose des bâtiments qui subsistent sur l'ancien terrain situé rue Henri DUNANT. Or, en vue de protéger les véhicules du service espaces verts, route de Maisonfort, il est envisagé de récupérer l'ancien préau métallique du collège et de le remonter sur le terrain de Maisonfort.

Pour réaliser cette opération, il s'avère nécessaire au préalable de faire procéder au dépôt d'un permis de construire par un architecte.

A cette fin, une mission de maîtrise d'oeuvre "base" selon la loi MOP sera confiée à un maître d'oeuvre désigné après recensement.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le principe de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'architecte désigné après recensement et à faire procéder au dépôt de Permis de Construire nécessaire à la réalisation de ces travaux.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'abriter les véhicules du service Espaces Verts,
- VU l'avis de la commission des travaux et de l'urbanisme du 24 septembre 2003
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'adopter le projet de transfert du bâtiment-hangar situé actuellement sur la parcelle de l'"ancien collège DUNANT" sur le terrain du service Espaces Verts sis route de Maisonfort.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir, à faire procéder au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**